

Réforme de l'imposition des entreprises III

RIE III

Votation fédérale le 12 février

Référendum : acceptez-vous la loi ?

Majorité du peuple

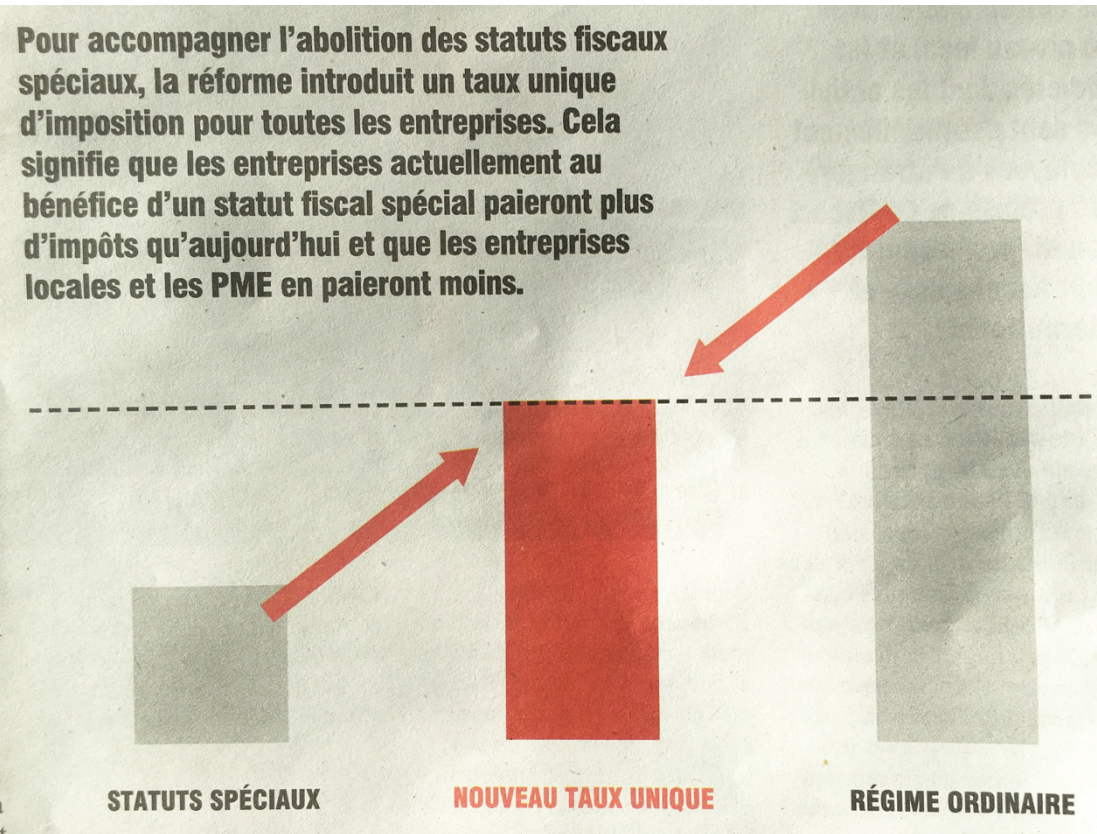
Conseil national : 139 – 55

Conseil des États : 29 – 10 – 4

Présenté par Bernard Gabioud, Centre Gauche-PCS

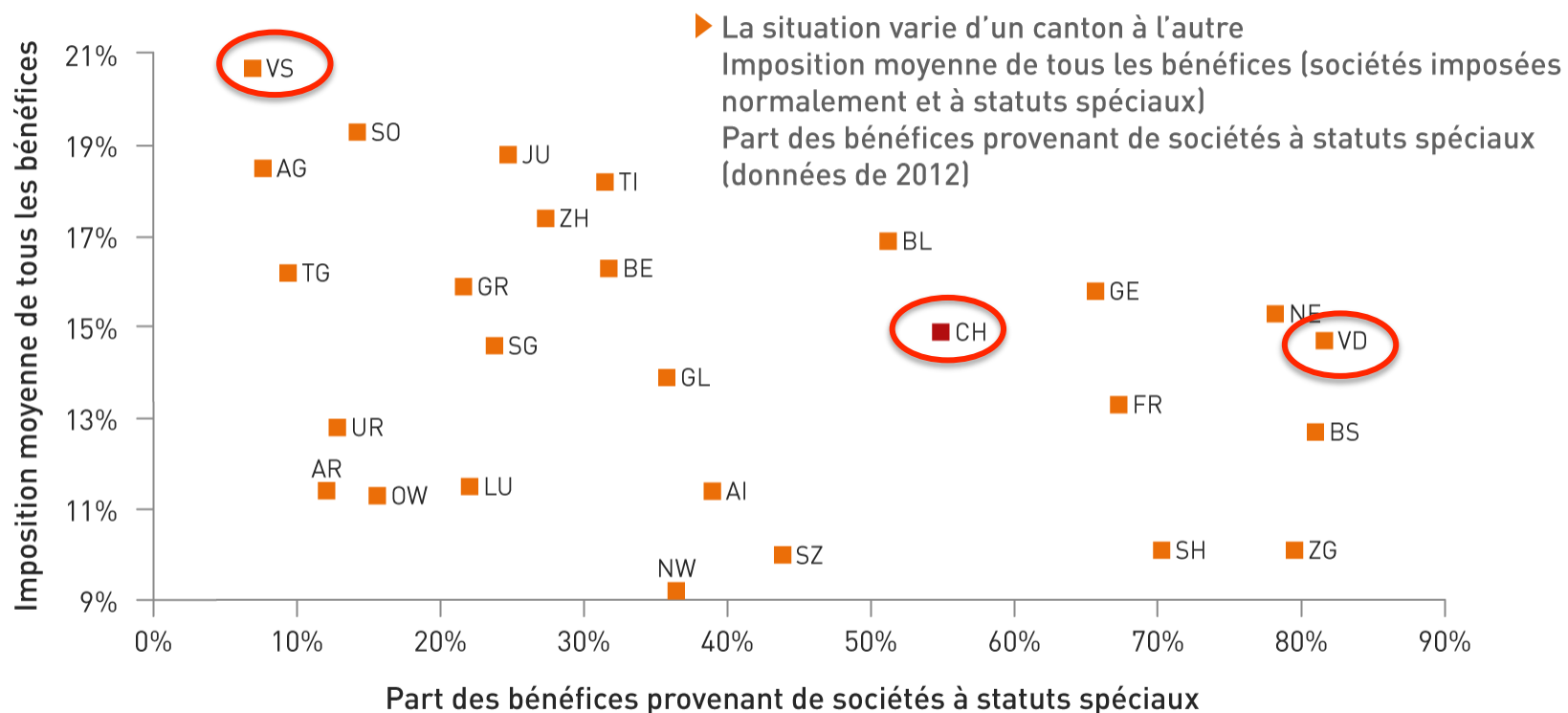
19 janvier 2017

RIE III : une réforme nécessaire



- Abolition des « statuts spéciaux » (privileges fiscaux accordés à des entreprises étrangères)
- Maintien de la compétitivité fiscale de la Suisse par des baisses de la fiscalité des entreprises

La situation varie d'un canton à l'autre



Source : Administration fédérale des finances (2015), calculs d'economiesuisse, NZZ (07.09.2016)
www.economiesuisse.ch

Baisse de l'impôt sur le bénéfice

Deux exemples :

- **Vaud : baisse de 21.65% à 13.9%** (accepté en votation)
Concerne **19%** des bénéfices
- **Valais : baisse de 21.74% à 15.61%** (projet du Conseil d'État)
Concerne les entreprises ayant plus de 150'000 Fr de bénéfice
soit **93.3%** des bénéfices
d'où une perte pour le canton de 28'600'000 Fr

Selon le projet du Conseil d'État :

Assiette fiscale	Nbre contribuables	En %	Montant d'impôt	En %
Jusqu'à 150'000	14'041	90.9%	7'300'000	6.7%
Entre 150'001 et 400'000	806	5.2%	9'600'000	8.8%
Au-delà de 400'000	601	3.9%	91'900'000	84.5%
Total	15'448	100.0%	108'800'000	* 100.0%

* Montant brut sans les exonérations fiscales

La grande peur ... au bord des lacs :

la fuite des entreprises

Pour éviter la fuite des entreprises bénéficiant aujourd'hui des statuts spéciaux, une **avalanche de nouvelles déductions** :

- **Patent box** : bénéfices provenant des brevets exonérés jusqu'à 90%.
 - Déduction jusqu'à 150% des dépenses de **recherche et de développement**.
 - Déduction des **intérêts sur le capital** propre supérieur à la moyenne.
 - Réduction de **l'impôt sur le capital**.
 - Exonération des **réserves latentes** lors de l'arrivée en Suisse.
-
- **Compensations fédérales** :
 - La part des cantons au produit de l'IFD passe de 17.0% à 21.2% (920 millions).
 - Ajustement de la péréquation financière intercantonale.
 - Un montant de 180 millions est versé pendant 7 ans aux cantons les moins prospères.

Résultat : pertes fiscales et incertitudes

Résultat de la réforme :

- Il y aura des gagnants et des perdants.
- Une perte fiscale globale de 2.7 milliards au minimum.
- Pour le Valais : perte de 66.7 millions pour le canton, 69.3% pour les communes (projet du Conseil d'État en consultation).

Quelle compensation ?

- Une augmentation des impôts pour les personnes physiques ?
- De nouvelles coupes dans les prestations ?

Mais non, mais non ! Selon le crédo libéral :

- L'économie sera stimulée.
- Les entreprises étrangères vont de nouveau venir.
- Les recettes fiscales vont augmenter !
- Ce sera une grosse catastrophe si la réforme ne passe pas !

Croyez qui vous voudrez !